



Réf.: SCBD/SEL/VN/GD/67433

11 mai 2009

NOTIFICATION¹

Décision IX/12 sur l'accès et le partage des avantages: la soumission des points de vue et des propositions pour la huitième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages

Madame / Monsieur,

Cette notification a pour objet d'inviter les Parties, les autres gouvernements, les organisations internationales, les communautés autochtones et locales, et les parties prenantes intéressées à présenter leurs points de vue et des propositions, y compris des textes exécutoires, pour la poursuite de l'élaboration et de la négociation du régime international sur l'accès et le partage des avantages en préparation à la huitième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages. La réunion se tiendra au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), à Montréal, au Canada, du 9 au 15 novembre 2009.

Au paragraphe 7 de la décision IX/12, la Conférence des Parties a décidé de l'objet des trois réunions du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages qui auront lieu avant la dixième réunion de la Conférence des Parties. Il a été décidé que la huitième réunion abordera les points suivants:

« b) *Huitième réunion* : Négociation des textes exécutoires sur la nature, les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, le renforcement des capacités, la conformité, le partage juste et équitable, l'accès; »

En préparation de la huitième réunion du Groupe de travail, en conformité avec les paragraphes 9 et 10 de la décision IX/12, les Parties, les autres gouvernements, les organisations internationales, les communautés autochtones et locales et les parties prenantes intéressées sont invités à présenter des points de vue et des propositions y compris des textes exécutoires, le cas échéant, à l'égard des principaux éléments énumérés dans l'annexe 1 de la décision IX/12 qui n'ont pas été examinés lors de la septième réunion du Groupe de travail, à savoir la nature, les connaissances traditionnelles associées aux ressources

¹ Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat.

Aux : correspondants nationaux de la CDB et de l'ABS, organisations internationales, communautés autochtones et locales, et parties prenantes concernées.

cc: M. Timothy Hodges, co-président du Groupe de travail sur l'APA
Courriel: tim.hodges@ec.gc.ca
cc: M. Fernando Casas, co-président du Groupe de travail sur l'APA
Courriel: fccasas@gmail.com



génétiques et au renforcement des capacités. Il convient de noter que toutes les propositions sur ces trois questions envoyées au Secrétariat avant la septième réunion seront incluses dans les collations/la compilation pour la huitième réunion et, par conséquent, ne doivent pas être répétées.

Conformément au paragraphe 10 de la même décision, le Secrétaire exécutif compilera les communications transmises et les rassemblera en trois documents distincts:

- a) Tout texte exécutoire présenté;
- b) Texte exécutoire y compris les explications et la justification y afférentes;
- c) Tout autre point de vue ou information;

par sujet, conformément à l'annexe I de la décision IX/12 et comme indiqué dans les communications, et identifiera les sources respectives.

En outre, toutes les communications relatives aux principaux éléments du régime prises en compte à la septième réunion du Groupe de travail, et qui seront de nouveau examinées à la huitième réunion (la conformité, le partage juste et équitable des avantages, l'accès), devraient s'appuyer sur l'annexe du rapport de la septième réunion du Groupe de travail (UNEP/CBD/WG-ABS/7/8). Ces conclusions seront également compilées par le Secrétariat.

Conformément à ce qui précède, les Parties, les autres gouvernements, les organisations internationales, les communautés autochtones et locales, et les parties prenantes intéressées sont priées de présenter leurs observations au Secrétariat dès que possible mais au plus tard **le 6 juillet 2009**.

Afin de faciliter la préparation de la documentation, il serait très apprécié si les communications pourraient être transmises dans un format de traitement de texte et non en PDF.

Veillez agréer, Madame / Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

Ahmed Djoghlaif
Secrétaire exécutif